Communiqué

# Lancement de l'appel à projets de la Fondation Jérôme Gayet

*Lille, le 04 juin 2020*

La Fondation Jérôme Gayet lance son premier appel à projets pour soutenir des entrepreneurs sociaux innovants ! Le projet et la structure soutenus devront être d’intérêt général. Les projets soutenus auront pour principal objectif de permettre à des personnes éloignées de l'emploi de trouver une activité professionnelle stable et pérenne.

La Fondation Jérôme Gayet, sous l’égide de la fondation Entreprendre, soutient des projets d'entrepreneurs sociaux en phase de démarrage, et propose un **accompagnement de 18 mois** incluant :

* + Un mentoring personnalisé,
  + L'accès à un collectif d’experts altruistes,
  + Une visibilité auprès du réseau de dirigeants et d’entrepreneurs de Jérôme Gayet,
  + Une aide financière.

L’appel à projets a lieu du 4 juin 2020 au 4 juillet 2020. Le dépôt de candidature est gratuit et confidentiel (usage restreint au sein du comité de sélection de la Fondation Jérôme Gayet). Les candidatures seront étudiées entre le 5 juillet et le 1er septembre 2020. Le comité sélectionnera un ou deux projets. Le ou les porteurs des projets retenus seront contactés dès le 2 septembre 2020.

## Les critères de sélection

### Maturité

La Fondation Jérôme Gayet souhaite intervenir sur le lancement du projet. La structure juridique du projet doit avoir moins d’un an d’existence au 1er janvier précédant la candidature.

### Entrepreneuriat

Le projet global doit présenter un business model viable à moyen terme (5 ans), c’est-à-dire qu’il doit être capable, à terme, d’être financé par ses propres revenus commerciaux, et non pas par des dons ou subventions publiques.

### Solidarité & employabilité durable

Le porteur de projet doit avoir pour objectif principal de favoriser la réinsertion dans la société, des bénéficiaires de son entreprise. Il a donc un double objectif :

* Un objectif marché : faire en sorte que son produit ou service réponde à un besoin marché.
* Un objectif solidaire : faire en sorte que son entreprise permette à des personnes éloignées du travail de retrouver une employabilité durable.

Le porteur de projet doit donc pouvoir présenter un projet qui réponde à un besoin de société (l’employabilité) et à un besoin de marché (un produit ou un service).

L’accompagnement des bénéficiaires dans leur réinsertion doit se faire au sein de l’entreprise, et ne peut être “sous-traitée” (par exemple à un ESAT ou entreprise adaptée).

### Innovation

Le projet retenu doit avoir un caractère innovant. L’innovation peut porter sur le produit ou service proposé par l’entreprise, ou par la manière qu’elle a de réinsérer ses bénéficiaires.

### Implantation géographique

Le projet doit être implanté dans les Hauts-de-France.

### Investissements

Les porteurs de projets doivent privilégier le réinvestissement de leurs revenus commerciaux au service de l’entreprise

### Type de structures

Le projet et la structure soutenus devront être d’intérêt général. Ils doivent être indépendants, non publics, non confessionnels.

Les candidats doivent être porteurs de leur propre projet. La Fondation Jérôme Gayet ne peut accompagner des têtes de réseau associatif, ni un projet individuel.

En revanche, les structures accompagnées peuvent faire partie d’un réseau (public ou para-public).

### Affectation de la dotation financière

La dotation financière allouée par la Fondation Jérôme Gayet, d’un montant de 10 000€ peut être affectée à :

* Des frais de fonctionnement les plus significatifs dans la concrétisation du projet
* Des investissements

**Vous êtes un porteur de projets : pour remplir le dossier de candidature :** [**cliquez ici**](https://www.jeromegayet.org/agir-avec-nous#projet)

**Vous souhaitez soutenir ces projets/être informé des actions de la fondation :** [**cliquez ici**](https://www.jeromegayet.org/agir-avec-nous/)

## Ils agissent déjà avec la Fondation Jérôme Gayet

150 particuliers et entreprises soutiennent déjà la Fondation Jérôme Gayet, par un don financier et/ou par un partage de compétences. [Rejoignez-les ici.](https://www.jeromegayet.org/agir/)

### Boulanger, premier soutien du projet

Boulanger, enseigne française spécialisée dans le loisir, le multimédia et l'électroménager, s’est engagée par la voie de son Directeur Général Etienne Hurez et a été le premier soutien du projet.



**Etienne Hurez, Directeur Général de Boulanger :** *“Je suis très heureux de pouvoir soutenir la Fondation Jérôme Gayet. Jérôme, en tant qu’ami et consultant, a beaucoup contribué à l’évolution de Boulanger sur les dernières années, en nous donnant des conseils qui se sont avérés déterminants dans certains aspects de notre croissance. Boulanger est très fier de pouvoir lui rendre cet hommage, en soutenant un projet porteur de sens et emblématique des valeurs entrepreneuriales et humaines de Jérôme.”*

### La Fondation Entreprendre

La Fondation Jérôme Gayet est placée sous l’égide de la [Fondation Entreprendre](https://www.fondation-entreprendre.org/).

La Fondation Entreprendre agit depuis 2008 en faveur de la cause entrepreneuriale. Reconnue d’utilité publique en 2011, elle soutient les organismes associatifs pour leur permettre de croitre et de se professionnaliser. Sa mission sociale est organisée autour de quatre programmes : Cœurs d’entrepreneurs (accompagner les personnes fragiles ou atypiques dans l’entrepreneuriat), Graines d’entrepreneurs (sensibiliser les jeunes à l’esprit entrepreneurial), Des elles pour Entreprendre (favoriser l’entrepreneuriat féminin) et Parcours d’entrepreneurs (créer, développer et rebondir dans l’entrepreneuriat). Abritante depuis 2015, elle gère des Fondations abritées pour les familles et personnes qui souhaitent donner corps à un projet philanthropique.

## A propos de la fondation Jérôme Gayet

La Fondation Jérôme Gayet a pour mission de permettre aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver une employabilité durable, en accompagnant des entrepreneurs solidaires et innovants dans la réalisation de leurs projets.

La Fondation s'appuie sur une communauté de mentors expérimentés souhaitant apporter un soutien déterminant au développement des projets sélectionnés. Pour accélérer leur démarrage et leur croissance, ces projets peuvent également recevoir une dotation financière provenant d'un fonds constitué de dons d'entreprises et de particuliers. Fondée en avril 2020, la Fondation est placée sous l'égide de la Fondation Entreprendre.

## En savoir plus

Plus d’informations sur la Fondation Jérôme Gayet : [www.jeromegayet.org](http://www.jeromegayet.org)

**Contact :** Martin Bruyelles - [martin.bruyelles@jeromegayet.org](mailto:martin.bruyelles@jeromegayet.org) - 03 59 36 50 37